

**ALLOCUTION A L'OCCASION DU LANCEMENT DU PROJET  
« Promoting Human Rights and Rule of Law in Burundi »  
FINANCE PAR USAID (250.000 US\$)  
Best Outlook Hotel  
Bujumbura, le 17 Avril 2015**

La CNIDH souhaite à tout le monde la bienvenue à cette activité de lancement du projet « Promoting Human Rights and Rule of Law in Burundi – Promouvoir les Droits de l'Homme et l'Etat de droit au Burundi ». Ce projet si important dans un pays en pleine renaissance après des décennies de déconstruction du capital social ayant entraîné des effets très néfastes sur le fonctionnement des institutions et sur la jouissance des droits par les citoyens vient à point nommé. Les droits de l'Homme constituent un socle sûr pour promouvoir le développement d'un peuple. Le respect et la promotion des droits civils et politiques, la satisfaction des droits sociaux, économiques et culturels ainsi que les droits de la troisième génération conduisent naturellement à la libération des énergies intérieures des populations et ouvrent au renforcement du capital social si crucial pour un développement holistique d'une communauté.

Nous le savons, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme est une institution qui est née d'un désir partagé par beaucoup de partenaires. Sa gestation a été longue, mais le débat autour de sa création a permis d'approfondir la définition de son format, ce qui a abouti à la mise sur pieds d'une loi vigoureuse portant sa création et qui est devenue une référence pour d'autres institutions naissantes aujourd'hui en Afrique et ailleurs. La constitution de la première équipe en juin 2011 ainsi que le travail engagé par cette équipe a conduit à bien passer le test de l'accréditation auprès du Comité International de Coordination des Institutions Nationales des Droits de l'Homme à Genève en Suisse, déjà fin décembre 2012, en acquérant le Statut A, ce qui était un grand honneur pour notre pays, le Burundi.

Tout ce processus a été possible grâce au concours et à l'engagement de beaucoup d'acteurs. Parmi ces acteurs, nous pensons particulièrement à l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique à Bujumbura avec Mme Pamela Slutz dont le soutien politique nous a donné du souffle. Quand Mme Dawn Liberi, ici présente aujourd'hui, l'a remplacée, le même soutien s'est poursuivi avec détermination, allant même jusqu'à explorer les possibilités d'appui matériel et

financier via l'USAID, chose qui est assez originale pour un appui à une institution étatique comme la CNIDH. Je suis convaincu que Mme Dawn Liberi a perçu en profondeur le rôle d'une institution qui est appelée à jouer un rôle d'interface entre les institutions de l'Etat, les organisations de la société civile, la population et les autres partenaires du Burundi afin de créer des synergies autour de l'amélioration des standards des Droits de l'Homme dans le pays.

Tout en étant une institution étatique, la CNIDH doit jouir d'une indépendance suffisante pour jouer pleinement son rôle. Et c'est pourquoi l'article 2 de la loi portant sa création stipule, à juste titre, ceci : « Dans son fonctionnement, la Commission n'est soumise qu'à la loi. En vue de préserver son indépendance et sa crédibilité, aucun organe étatique ne peut lui donner des injonctions dans l'accomplissement de ses missions. Tous les services de l'Etat lui accordent l'assistance et le soutien dont elle a besoin ». Et pour renforcer cette indépendance, l'article 33 de la même loi ajoute : « La Commission jouit d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière... La Commission gère son budget de manière indépendante suivant les normes et les procédures de gestion de la comptabilité publique ». L'article 34 précise que « Le Président de la Commission est l'ordonnateur du budget de la Commission ».

Nous voici donc ici pour lancer officiellement le démarrage du projet appuyé par l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique à Bujumbura et l'organisation USAID à hauteur de 250.000 US \$. Nous voudrions, de façon très explicite, exprimer nos remerciements à l'Ambassadrice Mme Dawn Liberi et à son équipe pour leur appui et leurs encouragements. Le soutien à travers ce projet va aider la CNIDH à renforcer son travail dans la défense et la protection contre les violations des droits de l'homme ainsi que son travail de sensibilisation, de mobilisation et de formation sur les préoccupations majeures et urgentes en matière des Droits de l'Homme. Le projet actuel va tourner autour de 6 axes :

1. Collecter des données bien documentées sur les cas de violation des Droits de l'Homme dans différentes provinces du pays aux fins d'éduquer les gens à la responsabilité et à la reddition des comptes;
2. Assurer l'assistance à des témoins et à des victimes des violations des Droits de l'Homme sans laquelle leur témoignage ne saurait aider à lutter contre la culture de l'impunité ;

3. Organiser des visites annoncées et des visites inopinées dans quelques lieux de détention, les lieux de privation de liberté étant parmi les lieux très propices aux violations des Droits de l'Homme ;
4. Organiser des campagnes de sensibilisation sur les missions et le fonctionnement de la CNIDH pour qu'il y ait une meilleure appropriation de la Commission par la population ;
5. Produire un matériel de sensibilisation sur les missions et le fonctionnement de la CNIDH afin que la population sache quoi demander à la Commission ;
6. Organiser des ateliers faisant un plaidoyer sur la mise en place de mécanismes de lutte contre le trafic humain, particulièrement le trafic des enfants.

Nous sommes donc heureux que le peuple Américain soit avec nous dans ce rêve de la promotion d'une bonne humanité qui est notre héritage commun. Quand un être humain souffre quelque part ou est humilié, c'est toute l'humanité qui devrait en ressentir la blessure. Nous serons donc enthousiaste de travailler avec le personnel de l'USAID et celui de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique. Veuillez transmettre nos salutations au Président Barack Obama en lui disant que la CNIDH est en solidarité avec lui dans la promotion du sens de l'humain à travers le monde.

C'est sur ce rêve d'une humanité solidaire et promotrice des Droits de l'Homme que termine mon propos en vous exprimant nos sentiments de profonde gratitude.

Je vous remercie.